



République Française  
Département de la Moselle

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,  
Denis BAUR, David ROBINET

**Absent avec procuration :** Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

**Absents excusés :** Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 8

**Étaient également présents :** Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

**Etaient excusés :** Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



### **24. Objet : Demande de subvention d'un sportif à titre individuel - Madame Sandra ANTONY**

Par courriel du 2 mars 2022, Madame Sandra ANTONY, pratiquant le parapente, sollicite la CCCE, pour l'octroi d'une subvention communautaire.

Habitant à Boust depuis 2013, Madame ANTONY pratique le parapente depuis 2007 en loisir et vient d'adhérer au Club Plein Vol Est Vol Libre à Volmerange-les-Mines.

Elle a débuté la compétition de vol de distance en 2011, est montée sur la 1<sup>e</sup> marche du classement national sport (hommes/femmes confondus) en 2020 et cumule différents titres depuis 2021 :

- 1<sup>e</sup> féminine à l'open de Belgique
- 1<sup>e</sup> féminine à l'open d'Italie
- Championne de France 2021



Ce sont toutes des compétitions avec 120/130 pilotes (mixtes) sélectionnés par leur classement national et mondial.

Suite au titre de Championne de France de parapente, Madame ANTONY a été interviewée par les médias locaux et a été présentée dans un reportage de 4 mn retransmis à 3 reprises sur la chaîne télévisuelle du journal régional.

Les dépenses présentées par cette sportive, pour la saison sportive 2021-2022, s'élèvent à 3 995,00 € répartis comme suit :

Compétitions	Nature des dépenses	Montant des dépenses
Coupe du Monde de Macédoine - Krueshevo-Macédoine du nord	Déplacement en avion	500 €
	Hébergement :	400 €
	Inscription à l'épreuve	290 €
	Inscription au circuit coupe du monde	40 €
	Location voiture	400 €
Championnat de France - Chamoux sur Gelon-France	Déplacement en voiture	695€
	Hébergement	250 €
	Inscription à l'épreuve	220 €
Championnat allemand - Ager-Espagne	Déplacement en avion	250 €
	Hébergement	400 €
	Inscription à l'épreuve	250 €
	Location voiture	300 €
TOTAL		3 995 €

Madame ANTONY sollicite une aide financière de la CCCE de 1 900,00 €, soit 47,56 % du budget prévisionnel.

Conformément au règlement de mise en application de la politique sportive, les dossiers présentés par les sportifs individuels doivent être étudiés par la Commission Politique Sport, au cas par cas, et pourraient être soutenus par la CCCE, à condition de répondre à 4 critères cumulatifs.

Le sportif individuel doit :

- être domicilié sur le territoire communautaire,
- être licencié dans une association sportive dont le siège est présent sur le territoire communautaire,
- constituer un dossier composé de son projet sportif, des objectifs à atteindre et d'un budget prévisionnel faisant ressortir la participation sollicitée auprès de la CCCE,
- évoluer au minimum au niveau national de la discipline sportive pratiquée.

Considérant que le dossier de Madame ANTONY répond à l'ensemble des critères exigés,

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par



délibérations n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 23 mars 2022,**

**Il est proposé au Bureau communautaire :**

- de déclarer le dossier de demande de subvention de ce sportif recevable et d'octroyer une subvention de 1 200 € à Madame Sandra ANTONY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **14 SEP. 2022** Le Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

